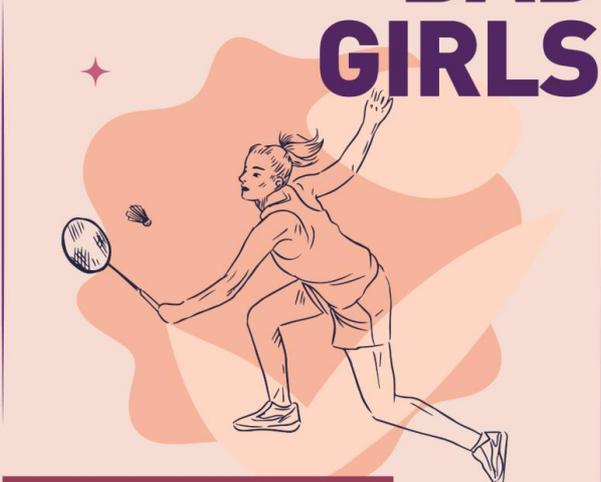




**BAD.
ATTITUDE**
PARIS

PARIS BAD GIRLS



12-13 AVRIL 2025

TOURNOI GRATUIT ET INCLUSIF

GYMNASÉ PAUL MEURICE
(1 RUE PAUL MEURICE - 75020 PARIS)

AU PROGRAMME
SAMEDI (08h00 - 22h00) : DOUBLE DAMES
DIMANCHE (08h00 - 18h00) : SIMPLE DAMES ET
DOUBLE MIXTE
@BADATTITUDE_PARIS



SCANNEZ POUR
VOUS INSCRIRE



REGLEMENT DU TOURNOI

PARIS BAD GIRLS

EDITION 2025

1. GENERALITES

- 1.1. Le tournoi sous le nom Paris Bad Girls est organisé par Bad Attitude, association sportive de type loi 1901 à but non lucratif.
- 1.2. Le Paris Bad Girls est un tournoi non-homologué par la Fédération Française de Badminton (FFBad).
- 1.3. Il se déroule du samedi 12 au dimanche 13 avril 2025 au Centre Sportif Paul Meurice au 28 rue Paul Meurice, 75020 Paris.
- 1.4. Le tournoi se déroule selon les règles en vigueur de jeu du badminton de la FFBad à date du tournoi et les dispositions de ce présent règlement.
- 1.5. Tout-e participant-e se déclare être en condition physique adéquate à la pratique du badminton.
- 1.6. L'arbitrage est assuré par le comité d'organisation de Paris Bad Girls. Ce comité est composé des membres du conseil d'administration de Bad Attitude ainsi que des personnes qui pourraient être mandatées par le conseil d'administration. Ses décisions sont sans appel. Le comité d'organisation est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout-e participant-e ne respectant pas ce règlement.

1. ESPRIT DU TOURNOI ET VALEURS

- 1.1. Le genre féminin est sous-représenté dans le milieu sportif, notamment dans la compétition. C'est particulièrement vrai pour les sports collectifs ou de raquette, comme le badminton. De ce fait, le Paris Bad Girls aspire à promouvoir le sport féminin à travers une compétition de badminton en double, ouverte à toute personne s'identifiant au genre féminin, quel que soit son niveau, son âge, son origine, sa catégorie-socioprofessionnelle, etc.
- 1.2. Peuvent participer à la journée de tournoi du samedi 12 avril, dédiée aux doubles dames, toutes les personnes s'identifiant au genre féminin.
- 1.3. Un des objectifs du Paris Bad Girls est de lutter contre les discriminations et pour l'intégration de toutes et tous. Ainsi, les participant-e-s au tournoi s'engagent à respecter les valeurs d'inclusion, de bienveillance entre participant-e-s à tout moment.
- 1.4. Afin de faire respecter l'esprit sportif et bienveillant du tournoi, l'organisation se réserve le droit d'exclure à tout moment tout-e participant-e ayant fait preuve d'irrespect envers l'arbitre, l'organisation ou une autre équipe.

2. SERIES ET TABLEAUX

- 1.1. Le tournoi Paris Bad Girls est un tournoi de sport de loisirs.
- 1.2. Le Paris Bad Girls est un tournoi de jeu en doubles et en simple.
- 1.3. Les séries proposées sont sur la base des catégories usuellement pratiquées par les tournois Lesbien, Gay, Bi et Trans (LGBT) en France : A : pour des participant-e-s au niveau avancé ; B : pour des participant-e-s confirmé-e-s ; C : pour des participant-e-s débutant-e-s ayant moins de 2 ans de pratique ; D : pour les participant-e-s découverte n'ayant jamais pratiqué le badminton.
- 1.4. L'organisation du tournoi mettra en place la formule qui permettra de jouer un maximum de matchs en fonction du nombre de paires inscrites. Matchs de poules pour intégrer un tableau à éliminations directes (avec consolantes si le timing le permet), ou ronde suisse.
- 1.5. Selon la fréquentation du tournoi les matchs seront joués en 1 set ou 2 sets gagnants en poules et 2 sets gagnants dans les tableaux à éliminations directes.
- 1.6. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation de Bad Attitude se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 1.7. En cas de faible affluence, le comité d'organisation de Bad Attitude se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.1. Les participant-e-s d'une paire jouent obligatoirement dans le même tableau. En cas de divergence d'inscription, la catégorie la plus élevée des 2 participant-es sera retenue.

3. INSCRIPTIONS

- 3.1. Les inscriptions s'étendent du 1^{er} février 2025 (8:00) au 31 mars 2025 (23:59), sous réserve du nombre de places disponibles.
- 3.2. Le nombre maximum de participant-e-s sera fixé par Bad Attitude.
- 3.3. Une liste d'attente est disponible sur le site de l'association Bad Attitude dans la page dédiée au tournoi.
- 3.4. L'inscription au tournoi se fait uniquement sur le site HelloAsso de Bad Attitude. Aucune inscription ne pourra être faite par courrier ou oralement.
- 3.5. La participation est gratuite. Les participant-e-s peuvent contribuer aux frais du tournoi en réalisant une donation sur la plateforme d'inscription.

- 3.6. Une confirmation d'inscription est envoyée automatiquement par le site HelloAsso à l'issue de la procédure d'inscription.
- 3.7. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des formulaires remplis sur le site HelloAsso.
- 3.8. La journée du dimanche 13 avril 2025 comportera un tableau de double mixte, pour lequel les participantes inscrivent leur partenaire masculin directement au moment de leur inscription.
- 3.9. Peuvent participer au tournoi de jeu en mixte les personnes s'identifiant au genre masculin, sous réserve d'une inscription réalisée par la participante partenaire.
- 3.10. Sous réserve d'un niveau de participation suffisant, un tableau de simple dame sera également proposé le dimanche 13 avril. Il sera ouvert à toute les personnes s'identifiant au genre féminin. Une inscription au tableau de simple dame ne pourra être cumulée avec une inscription au tableau de double mixte (et inversement), les deux tableaux se déroulant la même journée. Les modalités de jeu pour le simple dame seront fonction de la fréquentation et précisées ultérieurement.
- 3.11. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un-e participant-e si celle-ci ou celui-ci a démontré le non-respect des règles du tournoi.

4. FORFAITS

- 4.1. En cas d'indisponibilité aux dates du tournoi, le ou la participant-e doit en faire part par écrit à Bad Attitude dans les plus brefs délais à l'adresse mail : parisbadgirls@badattitude.fr
- 4.2. Lorsqu'un-e participant-e d'une paire de double est défaillant-e, son ou sa partenaire doit notifier l'organisation et notamment le comité d'organisation s'il ou elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le-a participant-e doit trouver un-e remplaçant-e. Sinon, l'organisation essaiera, dans la mesure du possible, de trouver une personne pouvant compléter la paire.

5. DEROULEMENT

- 5.1. Aucune dérogation d'horaire n'est acceptée. Les joueur-se-s doivent être disponibles le samedi 12 avril 2025 de 9h00 à 18h00 et le dimanche 13 avril 2024 de 9h00 à 18h00.
- 5.2. Les convocations et informations du tournoi sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont aussi disponibles sur la plateforme Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière information reçue.

- 5.3. En cas de retard, la personne doit contacter les organisateurs par téléphone (indiqué dans le courriel de convocation) sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match.
- 5.4. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un-e participant-e peut à tout moment faire appel au juge arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou une personne faisant office d'arbitre. Aucun avis du public ne peut être pris en compte. Inversement, le public ne peut influencer un-e participant-e. En cas de désaccord, le point sera rejoué.
- 5.5. Les matchs se jouent en phase de qualification (poules) sur un set gagnant de 21 points avec 2 points d'écart. Les matchs se jouent en phase éliminatoire en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart. Toutefois les organisateurs du tournoi se réservent le droit de pouvoir modifier le nombre de points par set sur les différentes phases en fonction du nombre de paires inscrites au tournoi et/ou de son avancement.
- 5.6. A 20 égalité, le set est prolongé : c'est le camp qui mène avec 2 points d'écart qui remporte le set. A 29 égalité, le camp marquant le premier 30 gagne le set.
- 5.7. Le camp gagnant un set sert en premier dans le set suivant.
- 5.8. Quand le score atteint la première fois dans le set 11 points, les joueurs bénéficient d'un arrêt de jeu de 60 secondes. Entre chaque set, cette interruption est de 120 secondes. Les joueur-se-s changent de demi-terrain à la fin de chaque set, et au troisième set, lorsque le score atteint la première fois 11 points.
- 5.9. Avant le début du match, les équipes tirent au sort, soit avec un volant, soit avec une pièce. L'équipe gagnant le tirage au sort exerce son choix soit de servir ou recevoir en premier, soit de commencer le 1er set sur l'un ou l'autre côté du terrain. L'équipe perdant le tirage au sort exerce son choix sur l'autre alternative.
- 5.10. Les participant-e-s disposent de 5 minutes entre l'appel et le début du match, test des volants et échauffement compris.
- 5.11. En cas d'égalité dans un tableau, les règles de passage en phase finale sont définies comme suit : confrontation directe, nombre de sets gagnés, nombre de points gagnés.
- 5.12. Le comité d'organisation et l'association déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet pendant toute la durée du tournoi, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre sportif.
- 5.13. La participation au tournoi Paris Bad Girls requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable à l'affichage du centre sportif.
- 5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et

à l'intégrité de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

5.15. L'utilisation de substances illicites au regard de la législation française est formellement interdite dans tous les événements et lieux liés au Paris Bad Girls.

5.16. La consommation d'alcool est interdite dans toute l'enceinte des équipements sportifs dans lesquels se déroule le Paris Bad Girls.

6. ACCUEIL ET ACCES AU CENTRE SPORTIF

6.1. Tout-e participant-e doit pouvoir justifier de son identité à l'entrée du Centre Sportif sur les 2 jours de tournoi.

6.2. En outre, chaque participant-e s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du tournoi, notamment en ce qui concerne le port du masque, la distanciation sociale et la présentation d'un pass vaccinal.

6.3. Tout-e participant-e doit se présenter à l'heure indiquée dans le courriel de convocation.

7.4 Pour se rendre au tournoi, les participant-e-s pourront utiliser les moyens de locomotion de leur choix. Aucun-e participant-e ne pourra demander une prise en charge de ses frais de transport ou de parking auprès de Bad Attitude ou du comité d'organisation.

7. MATERIEL

7.1. Les terrains, filets et volants seront fournis par le comité d'organisation.

7.2. Des volants en plume sont fournis pour les séries A, B et des volants en nylon pour les séries C et D. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier cette répartition en fonction des contraintes d'organisation.

7.3. Tout-e participant-e doit venir avec son propre matériel et tenue de sport, y compris des chaussures de badminton pour sports intérieurs. Toutefois, en cas de besoin et pour la catégorie Débutantes, les organisateurs du tournoi pourront organiser le prêt de raquettes appartenant aux membres de Bad Attitude. Ces dernières devront être utilisées avec soin et restituées en fin de journée.

8. ANNULATION

8.1. En cas d'annulation par un.e ou des participant.e.s, et pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne pourra être demandé concernant les donations éventuelles ou frais engagés pour participer au tournoi.

8.2. En cas d'annulation du tournoi indépendamment de la volonté du comité d'organisation, aucun remboursement ne pourra être demandé concernant les donations éventuelles ou frais engagés pour participer au tournoi.

8.3. En cas d'annulation de la part du comité d'organisation, les participant-e-s pourront émettre une demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration de Bad Attitude par mail à parisbadgirls@badattitude.fr. Ce dernier statuera pour chacune des demandes lors de la réunion mensuelle suivant la demande.

9. DROIT A L'IMAGE

9.1. Le tournoi Paris Bad Girls est considéré comme une manifestation publique. Bad Attitude, qui organise le tournoi, est autorisé à prendre des photographies ou des vidéos de l'évènement. L'accord des participant.e.s est présumé.

9.2. Bad Attitude est propriétaire des droits d'exploitation. Elle peut, sans limitation de durée, librement utiliser les images ou les vidéos des participant.e.s captées à l'occasion du tournoi Paris Bad Girls, en faire la promotion, sous réserve que la diffusion de l'image ne soit pas effectuée de manière déguisée à des fins commerciales, et que cette diffusion ne porte atteinte à sa dignité.

9.3. En revanche, lorsqu'un.e participant.e à une manifestation sportive apparaît seul.e sur une photo ou une vidéo, Bad Attitude s'engage à obtenir au préalable son autorisation.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Bad Attitude respecte le droit à la vie privée et reconnaît l'importance de la protection des données à caractère personnel.

Bad Attitude s'engage à traiter les données à caractère personnel des participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls conformément aux dispositions du Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné « **RGPD** »), de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après désignée « **Loi n° 78-17** ») (le RGPD et la Loi n° 78-17 sont ci-après désignés collectivement « **Réglementation applicable aux Données Personnelles** »).

10.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Les données à caractère personnel des participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls sont traitées par l'association Bad Attitude, en tant que responsable du traitement, dans le cadre du tournoi Paris Bad Girls.

Les coordonnées de Bad Attitude sont les suivantes :

Adresse postale : MVAC Paris 20, 18 rue Ramus, Boîte n°128, 75020 Paris

Courriel : contact@badattitude.fr

10.2 CATEGORIE DES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

Les données personnelles sont des informations se rapportant à une personne physique en particulier, identifiée ou identifiable. Une personne physique est identifiable lorsqu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, ou, encore, un identifiant en ligne.

Les données à caractère personnel que Bad Attitude est amenée à collecter et traiter sont des données d'identification (p. ex. nom, prénom(s)) et des données de contact (p. ex. téléphone, adresse électronique).

10.3 FINALITE DES TRAITEMENTS ET BASES LEGALES UTILISEES

Les traitements de données à caractère personnel des participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls réalisés par Bad Attitude sont nécessaires pour lui permettre d'accomplir les finalités suivantes :

- Prise de contact, prise de rendez-vous, demande de renseignements complémentaires, établissement des tableaux (**la base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de Bad Attitude**).

10.4 DESTINATAIRE DES DONNEES PERSONNELLES, DUREES DE CONSERVATION ET TRANSFERTS DES DONNEES HORS DE L'EEE

Les données collectées sont strictement confidentielles et destinées à l'organisation du tournoi Paris Bad Girls.

Bad Attitude ne transfère aucune donnée à caractère personnel hors Union Européenne.

Type de données	Durée de conservation
Données des participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls	Les données sont supprimées au lendemain du dernier jour de tournoi

10.5 DROITS INDIVIDUELS

Les participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls disposent :

- **D'un droit à l'information et droit d'accès :** il permet aux participant.e.s du tournoi Paris Bad Girls d'obtenir des informations concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'une copie desdites données ;

- **D'un droit de rectification** : il permet aux participant.e.s du tournoi Paris Bad Girls de demander à ce que les données à caractère personnel qu'il ou elle estime inexactes ou incomplètes soient modifiées en conséquence.
- **D'un droit de suppression** : il permet aux participant.e.s du tournoi Paris Bad Girls d'obtenir la suppression de leurs données à caractère personnel.

Les participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls peuvent mettre en œuvre leurs droits en adressant un courrier par voie postale à : MVAC Paris 20, 18 rue Ramus, Boîte n°128, 75020 Paris.

Bad Attitude dispose d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande pour y répondre.

Les participant.e.s au tournoi Paris Bad Girls disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3, place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 7 (<https://www.cnil.fr>) en cas de difficultés rencontrées quant à l'exercice de leurs droits.

Le présent règlement a été validé par le bureau exécutif de Bad Attitude ainsi que par le comité d'organisation du Paris Bad Girls le 1er février 2025.